



FORMATION BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Mention : Animation Sociale

◆ LE BPJEPS EN QUELQUES MOTS

Le BPJEPS, délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, est un brevet professionnel d'animation de niveau IV.

L'intervention de l'animation professionnel s'inscrit dans une logique globale d'éducation populaire. Il conçoit et conduit des projets et des actions d'animation dans le champ socio-éducatif, socio-sportif et socioculturel.

◆ OBJECTIF DE FORMATION

- ▶ **Participer** au fonctionnement d'une structure d'accueil et d'animation dans une logique globale d'éducation populaire dont il est l'acteur.
- ▶ **Concevoir** des projets en prenant en compte le territoire, les partenaires et les ressources.
- ▶ **Acquérir** des techniques, des démarches pédagogiques propres à l'éducation environnementale vers un développement durable.
- ▶ **Conduire** auprès des différents publics, des actions s'appuyant sur des démarches, techniques en éducation à l'environnement.

◆ NOUS CONTACTER

Fédération Régionale des Maisons
des Jeunes et de la Culture

Adresse :
28, Rue du Cloître
02000 LAON

Contact :
Tél : 03 23 26 34 50
Mail : contact@frmjc-picardie.com

www.formapro-frmjcpicardie.com



◆ CONTENU DE LA FORMATION

| UC 1 | ENCADRER TOUT PUBLICS DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE |
|--------|---|
| OI 1-1 | Communiquer dans les situations de la vie professionnelle |
| OI 1-2 | Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté |
| OI 1-3 | Contribuer au fonctionnement d'une structure |

| UC 2 | METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE |
|--------|--|
| OI 2-1 | Concevoir un projet d'animation |
| OI 2-2 | Conduire un projet d'animation |
| OI 2-3 | Evaluer un projet d'animation |

| UC 3 | CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION SOCIALE |
|--------|--|
| OI 3-1 | Organiser et évaluer les activités |
| OI 3-2 | Encadrer une équipe dans le cadre des activités de l'animation sociale |
| OI 3-3 | Accueillir les publics |

| UC 4 | MOBILISER LES DÉMARCHES D'ÉDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIVITÉS D'ANIMATION SOCIALE |
|--------|---|
| OI 4-1 | Situer son activité d'animation sociale dans un territoire |
| OI 4-2 | Maîtriser les outils et techniques de l'animation sociale |
| OI 4-3 | Conduire des activités d'animation sociale |

— INSCRIPTION ET SÉLECTION —

◆ CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Être **majeur**
- ▶ Être **titulaire d'un diplôme de niveau V** (type BEP, BASE, BAPAAT, CAP, niveau bac, etc.)
- ▶ Justifier d'une **expérience professionnelle et/ou bénévole de 12 mois** dans l'animation socioculturelle

◆ SÉLECTION

1. Remettre un **dossier de candidature complet**
2. **Satisfaire aux épreuves de sélections** : écrit (2h) + entretien de motivation (30 min)

◆ NOUS CONTACTER

Fédération Régionale des Maisons
des Jeunes et de la Culture

Adresse :
28, Rue du Cloître
02000 LAON

Contact :
Tél : 03 23 26 34 50
Mail : contact@frmjc-picardie.com